

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN ESPACE CLOS ET EN PLEIN AIR POUR TOUS ET EN TOUT TEMPS



Espaces de travail



- Aérez les bureaux régulièrement.
- Lavez-vous les mains avant chaque manipulation d'équipement mutualisé (photocopieur, ...).
- En cas de lieu de travail partagé, maintenez une distance d'1m entre 2 postes de travail personnel et portez votre masque.

Courrier et livraison



- Le courrier et les colis seront placés en quarantaine pendant 24h avant distribution ou mise à disposition à l'accueil.

Cafétéria du personnel



- Ne déplacez pas le mobilier.
- Lavez-vous les mains avant chaque manipulation d'équipement mutualisé (machine à café, micro-onde, frigo, ...).
- Nettoyez les surfaces de contact communes avec les produits désinfectants mis à disposition.
- La vaisselle commune, le produit vaisselle, les éponges et les torchons sont supprimés.